

# Plan Communal de Sauvegarde



## PORTS-sur-Vienne

**ARRETE PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE****Le Maire de la Commune de PORTS-sur-Vienne,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, (autres risques à préciser)* ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Le plan communal de sauvegarde de la Commune de PORTS-SUR-VIENNE est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de *L'Indre et Loire*

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de *L'Indre et Loire*.

**Article 5 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de TOURS dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 7 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Sainte Maure de Touraine

Fait à PORTS-sur-Vienne, le 15  
novembre 2019

Le Maire,

**Mise à jour du PCS**

Pages modifiées	Objet de la modification	Date

## SOMMAIRE

<b>1. Identification des risques sur la commune</b>	<b>page -4</b>
1.1 – Liste des aléas	
1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux	
➤ Populations nécessitant une attention particulière	
➤ Autres vulnérabilités	
<b>2. Organiser la réponse communale</b>	<b>page -5</b>
2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)	
2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)	
2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale	
2.4 – Organisation de l'alerte	
➤ Liste des contacts pour la préfecture	
➤ Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique	
2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement	
➤ Alerte inondation	
➤ Alerte séisme	
➤ Alerte tempête	
➤ Alerte Canicule	
➤ Alerte lié aux transports routiers	
➤ Alerte lié à l'agriculture	
➤ Alerte nucléaire	
<b>3. Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés</b>	<b>page -13</b>
3.1 – Moyens humains	
3.2 – Moyens matériels	
<b>4. Annexes</b>	<b>page-15</b>
4.1 – Annuaire de crise	
4.2 - Fiches actions	
➤ Fiche Maire	
➤ Fiche coordinateur des moyens et des actions	
➤ Fiche responsable alerte de la population	
➤ Fiche responsable soutien des populations	
➤ Fiche responsable logistique	
➤ Fiche secrétariat	
➤ Tableau des consignes en cas d'alerte météorologique	
➤ Plans	
4.3 - Modèles de documents	

## 1. Identification des risques sur la commune

### 1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

#### Aléas naturels :

- Le risque d'inondation
- Le risque sismique
- Le risque climatique

#### Aléas technologiques :

- Les risques liés aux transports
- Les risques liés à l'agriculture

### 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

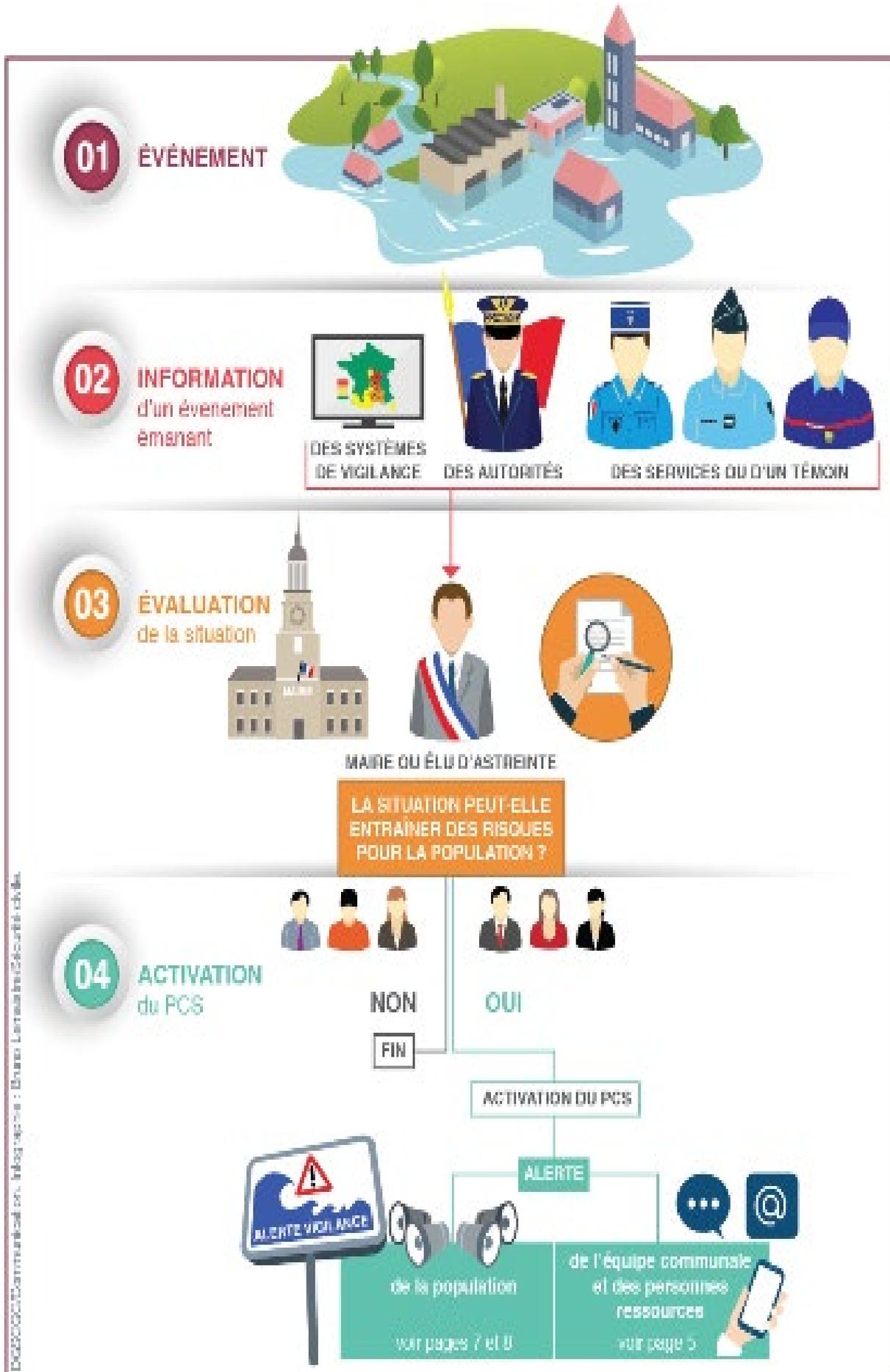
- Nombre d'habitants de la commune : 421 habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :

Lieux dit	Nombre d'habitants	Lieux dit	Nombre d'habitants	Lieux dit	Nombre d'habitants
AVRIGNY	4	LA GAUDINIÈRE	5	LE BOIS JOLI	3
GRISAY	6	LA LANDRIE	9	LE BRILLAT	1
HAUTECLAIRE/ LE CHÂTEAU	2	LA PETITE GARDE	6	LA MELANDIÈRE	3
LA BARRIÈRE	3	LA PLAINE	7	LA PENETTERIE	2
LA BIOTTERIE	9	LA PLONIERE	5	LE FOSSE DE L'ECHENEAU	1
LA BIZARDIÈRE	1	LA POMMERAIE	6	LE PEUX	6
LA BOUCAIRE	6	LA RETRAYE	8	LES CAZEAUX	11
LA CHOPINIÈRE	2	LA RONDIÈRE	1	LES MAISONS ROUGES	11
LA COQUETIÈRE	3	LA TESTUÈRE	2	LES THOMAS	1
LA FOLIE	2	LE BEC DES DEUX EAUX	21	L'ESSART DE LA BONDE	3
				VAUCHENU	9

Population nécessitant une attention particulière				
Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)				
Nom Prénom	adresse			Personne à prévenir
Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins				
Nom Prénom	adresse			Personne à prévenir
Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion				
Nom Prénom	adresse			Personne à prévenir
Autres vulnérabilités				
Nom Prénom	adresse			Personne à prévenir

## 2. Organiser la réponse communale

### 2.1 – Modalités d'activation du PCS



## 2.2 – Organisation du dispositif communal

### Le maire : Directeur des Opérations de Secours

Monsieur POUJAUD Daniel : 02 47 65 13 63 : 06 11 42 52 31  
 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur LECLERCQ Jean : 02 47 65 00 81 : 06 30 26 16 48

### Coordination des moyens et des actions

Fonction	Nom Prénom			@
Maire	<b>POUJAUD Daniel</b>	<b>02 47 65 13 63</b>	<b>06 11 42 52 31</b>	<b>daniel.poujaud@ports-37.com</b>
1 <sup>er</sup> Adjoint	LECLERCQ Jean	02 47 65 00 81	06 30 26 16 48	jean.leclercq@ports-37.com
2 <sup>ème</sup> Adjointe	SUTEAU Claudine	02 47 65 18 42	06 79 35 00 72	claudine.suteau@ports-37.com
3 <sup>ème</sup> Adjoint	CHAMPIGNY Dominique	02 47 65 18 42	06 79 35 00 72	dominique.champigny@ports-37.com

### Localisation de la cellule de crise : Mr POUJAUD, la Folie (PCC\*)



: 02 47 65 13 63



: 06 11 42 52 31

@ : [secretariat-mairie@ports-37.com](mailto:secretariat-mairie@ports-37.com) // [daniel.poujaud@ports-37.com](mailto:daniel.poujaud@ports-37.com)

\* Poste de Commandement Communal

### Équipes terrain :

<b>Responsable alerte :</b>	Mr LECLERCQ Jean	02 47 65 00 81	06 30 26 16 48
<b>Suppléant alerte</b>	Mr GILBERT Stéphane	02 47 65 15 82	06 79 51 58 09
<b>Responsable soutien</b>	Mr COURTIN Christophe	02 47 65 18 81	06 12 77 69 46
<b>Suppléant soutien</b>	Mme LURTON Annie	02 47 65 02 91	06 32 76 05 70
<b>Responsable logistique</b>	Mr CHAMPIGNY Dominique	02 47 65 15 36	06 81 18 13 98
<b>Suppléant logistique</b>	Mr JOSEAU Eric	09 65 10 25 19	06 50 68 42 17
<b>Responsable secrétariat</b>	Mme ROLLANT Delphine		06 10 37 04 87
<b>Suppléant secrétariat</b>	Mme PIMBERT Céline	02 47 65 10 02	06 17 91 28 78

Alerte spécifique	
Types de risque	Moyens
Inondation du cours d'eau : <input type="checkbox"/> La Vienne <input type="checkbox"/> La Vienne	Personne relais : Mr POUJAUD Daniel
	Les cloches de l'église
Évènement .....	

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation.

### 2.4 - Organisation de l'alerte :

<b>Alerte générale</b>	
<b>Moyens</b>	<b>Lieu</b>
Cloches de l'église	Place Romain Rideau
Véhicule avec haut-parleur	

## 2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche réflexe – annexe n° 4).

### Alerte inondation

#### L'évacuation

**L'alerte sera donnée par le tocsin en une sonnerie de 5min.**

#### Que doit faire la population ?

##### Avant :

##### Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre les produits au sec
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation

##### Pendant :

- S'informer de la montée des eaux (radio, Mairie, site internet...)
- N'évacuer qu'après en avoir reçu la consigne : Tocsin d'église en une sonnerie de 2 min 3 fois de suite. Ou lorsqu'il n'est plus possible de rester sans risquer l'isolement.

##### Après :

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



**En cas de rupture de barrage, l'évacuation devra impérativement se faire en moins de 2H ! (ce qui correspond à l'arrivée de la vague)**

## Plan d'évacuation et de circulation

Quartier / hameau	Personne relais :	Destination	Moyen d'accès	Quartier / hameau
Entre l'entrée du Vieux PORTS-sur-Vienne et la rue des caves	Mr GILBERT Stéphane	La Testuaire	par la D18 puis par la CR 30 et C11.	Entre l'entrée du Vieux PORTS-sur-Vienne et la rue des caves
La rue des caves	Mr GILBERT Stéphane	La plaine	par la D18 puis par la CR 30 et C11.	La rue des caves
De l'entrée nord jusqu'à l'église	Mr COURTIN Christophe	Avrigny	par la D18, puis sur la C6, C4 puis de nouveau sur la C6.	De l'entrée nord jusqu'à l'église
entre l'église et la salle socioculturelle	Mme PIMBERT Céline	La Folie	par la D18, la C300 (rue du château) la C4 et la C6.	entre l'église et la salle socioculturelle
entre la salle socio-culturelle et l'autoroute A10	Mr JOSEAU Eric	La Boucaire	par la D18, et C4.	entre la salle socio-culturelle et l'autoroute A10
« le bec des deux eaux » et				« le bec des deux eaux » et

Les habitants des « hauts » de PORTS-sur-Vienne ne devront pas descendre dans le bourg afin de ne pas perturber l'évacuation.

### **L'alerte « séisme »**

Que doit faire la population ?

**Avant :**

- **Privilégier les constructions parasismiques.**
- **Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.**
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Privilégier les constructions parasismiques.
- **Repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité.**
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

**Pendant la première secousse : RESTER OU L'ON EST !**

- **A l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides mais s'éloigner des fenêtres.
- **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut s'abriter sous un porche.
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques, ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse.

**Après la secousse : ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE**

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments, attention, il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre d'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

### **Alerte « tempête »**

L'alerte est donnée par la préfecture en Mairie et sera aussitôt relayée sur le site communal : [www.ports-37.com](http://www.ports-37.com)

Des moyens en personnel (employés communaux, membre du conseil...) et matériel (tronçonneuses, tracteurs...) pourront être mobilisés.

En cas de rupture d'électricité, les informations seront relayées par les membres du conseil.

### **Alerte « canicule »**

La carte de vigilance : élaborée deux fois par jour depuis Toulouse par Météo-France, diffusée auprès du public par l'intermédiaire des médias, du site internet [www.météo.fr](http://www.météo.fr) et des réponders téléphoniques de Météo-France.

Les bulletins de suivi régionaux : élaborés systématiquement lors d'une mise en vigilance orange et rouge du département, ces bulletins détaillent le message et diffusent des conseils de comportements adaptés aux risques.

Diffusion de l'information auprès du public : diffusion régulière des messages par les journaux, la télévision, les radios locales.

Organiser les secours :

Plan d'évacuation et d'hébergement : déclenché par les autorités pour reloger provisoirement les populations dont le logement est dévasté ou inhabitable. Le lieu d'évacuation est précisé sur le moment.

**Le plan canicule fixe quelques principes et obligations tel que prévenir et informer la population par la diffusion journalière d'une carte de vigilance chaleur à 6h et 18h par Météo-France.**

### **Alerte lié aux transports routiers**

Le risque est consécutif à un incident ou accident se produisant par voie routière ou ferroviaire.

La commune de PORTS-sur-Vienne-sur-Vienne est traversée par des axes importants de circulations :

#### **Voie routière :**

L'A10 cette structure est vecteur de transport de matières dangereuses (TMD).

ne signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transports on des quantités transportées, le véhicule doit être signalé soit par des plaques oranges réfléchissantes placées à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés du moyen de transport considéré, soit par une plaque orange réfléchissante indiquant le code matière et le code danger. Cela permet de connaître rapidement les principaux dangers présentés par la matière transportée. la quantité transporté est telle que le transporteur doit faire apparaître sur son véhicule le code matière et le code danger de la marchandise transportée, il doit alors apposer également le pictogramme des principaux dangers.

336

**Exemple de plaque orange, avec, en haut, le code danger (33 signifie très inflammable et 6 toxique) et, en bas, le code matière (ou numéro de ONU). Au niveau national : la**

1230

**signalisation et le contrôle des véhicules**

Au niveau Départemental : la gestion de crise : pour faire face aux accidents les plus graves, des plans de secours spécialisés, spécifiques aux accidents de transports de matières dangereuse radioactives, désignés respectivement comme PSS/TMD et PSS/TMR sont réalisés par chaque préfecture.

Incendie				
				
Liquide ou gaz inflammable	Solide inflammable	Inflammation spontanée	Émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Matière ou gaz comburant
Liquide ou gaz inflammable	Solide inflammable	Inflammation spontanée	Émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Matière ou gaz comburant
Risque de brûlures et d'asphyxie				
<i>Carburants</i>	<i>Soufre</i>		<i>Phosphore</i>	<i>Chlorate de soude</i>

Explosion	
	
Danger d'explosion	Gaz comprimé, liquéfié ou dissous sous pression
Traumatisme lié à l'effet de souffle ou l'onde de choc, projection d'objets	
<i>Feux d'artifices</i> <i>Munitions</i>	<i>Oxygène</i> <i>Azote</i>

Autres				
				
Danger de radioactivité	Matière ou gaz toxique	Matière ou gaz corrosif	Matière infectieuse	Matière et objets dangereux divers
Radioactivité	Matière ou gaz toxique	Matière ou gaz corrosif	Matière infectieuse	Matière ou objets dangereux divers
Irradiation	Intoxication, irritation par inhalation ou asphyxie	Brûlures, irritations par contact	Empoisonnement, intoxication, irritation par inhalation ou dispersion dans l'air	
<i>Uranium</i> <i>Plutonium</i>	<i>Chlore</i> <i>Pyralène</i>	<i>Acide chlorhydrique</i>	<i>Virus</i>	

### Consignes :

**AVANT** : Connaître les lieux de rassemblements (salle socio-culturelle)

Connaître la signification des panneaux

**PENDANT** : Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

Donnez l'alerte (POMPIERS : 18 ; POLICE : 17 ; SAMU : 15 ; Numéro d'appel d'urgence européen : 112)

Indiquer : le lieu exact, le mode de transport, le nombre de victimes, le numéro de produit, le code de danger, la nature du sinistre

S'éloigner tout de suite

Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie)

Si un nuage toxique se dirige vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment, se laver en cas d'irritation, changer de vêtements si possible

**APRÈS** : Se laver en cas d'irritation Changer de vêtements si possible Si vous étiez dans un local fermé, aérer les pièces.

### Voie ferroviaire :

Ligne LGV Paris/Bordeaux. En cas d'incident ou d'accident sur la ligne LGV, les consignes seront données par les autorités compétentes. **Le point de ralliement éventuel doit être l'Espace Socio-Culturel des 2 Rivières.**

### Alerte lié à l'agriculture

Face aux risques pour les riverains, particuliers et jardiniers amateurs, des règles de protection existent déjà : article L 253-1 du code rural paru au Journal Officiel le 24 mars 2004 et article L 331-1 à 331-25 et L 332-1 à 332-27 du code de l'environnement.

- Interdiction de pulvériser des pesticides si le vent est égale ou supérieur à 19Km/H
- Interdiction de l'épandage aérien, sauf dérogation en préfecture, et à moins de 50 m de tout lieu de vie.
- Délai de ré-entrer dans une zone qui a été pulvérisé.
- Interdiction de pulvériser pendant les périodes de floraison (ce qui protège les pollinisateurs)
- Ainsi, les riverains et particuliers restent exposés aux pulvérisations sans même le savoir. Le manque d'informations relatives à ces pulvérisations, que ce soit à proximité d'un espace agricole ou d'une zone urbaine, expose d'autant plus les citoyens à des risques sanitaires.
- La définition d'un périmètre de sécurité de 50 m sans pulvérisation, à proximité des lieux de vie, notamment en zone rurale doit être une priorité.

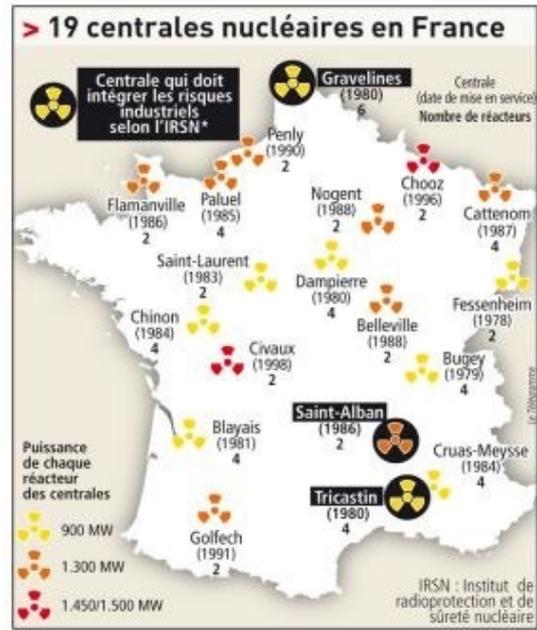
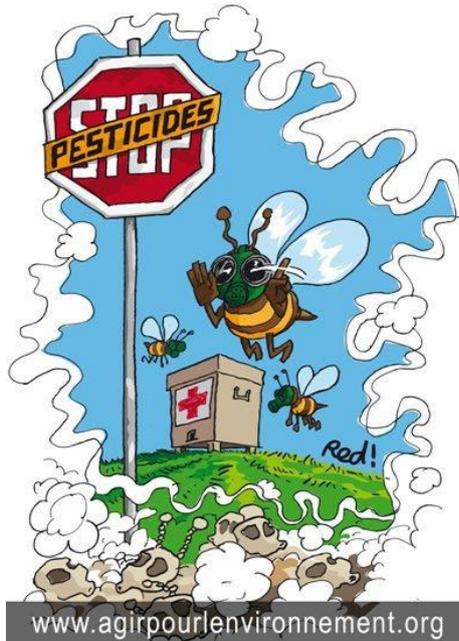
## Alerte nucléaire

La commune de PORTS-sur-Vienne sur Vienne est située entre deux centrales nucléaires : Celle de Civaux à 72Km au sud et celle d'Avoine à 40 Km au nord-ouest.

En cas d'accident, **seul le Préfet peut déclencher la distribution des comprimés d'iode.**

Le Maire est chargé d'organiser la distribution des comprimés d'iode en cas de déclenchement du Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Des lieux de distribution sont prédéfinis : écoutez attentivement les consignes qui seront données par les autorités.

Pour en savoir plus : <http://www.distribution-iode.com/>



### Que doit faire la population en cas d'accident nucléaire :

Mettez -vous à l'abri.

Confinez - vous ; bouchez toutes les arrivées d'air.

Écoutez la radio et suivez les consignes sur  
**France Bleu Touraine 92.9 FM.**

Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.  
**N'allez pas chercher les enfants à l'école.**

### 3. Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

#### 3.1 – Moyens humains

Professions médicales		
Nom	adresse	
Dr SERBAN	Rue Guy de Nevers Nouâtre	02 47 56 03 58
Dr STAN	51 r Nationale, 37160 LA CELLE SAINT AVANT	02 49 49 08 74
Cabinet infirmier	Nouâtre	02 47 65 22 50
Pharmacie	Nouâtre	02 47 65 20 28
Kinésithérapeute	Nouâtre	02 47 65 23 79

Responsables d'association		
Type d'association	nom	adresse

Personnes ressources		
Nom	adresse	

### 3.2 – Moyens matériels

Matériels divers			
Détenus par la commune			
Type de matériel	Nbre	Localisation	 responsable / propriétaire
Tracteur	1	Mairie	Dominique Champigny <b>06 81 18 13 98</b>
Remorque	1	Mairie	Dominique Champigny <b>06 81 18 13 98</b>
Détenus par un particulier			
Type de matériel	Nbre	Localisation	 responsable / propriétaire
Tracteur	1	Rue Principale	Pascal THIBAULT <b>06 80 14 27 30</b>
Remorque	1		
Pelleteuse	1		
Camion benne	1		

Véhicules				
Détenus par la commune				
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 responsable
Tracteur		1	Mairie	Dominique Champigny <b>06 81 18 13 98</b>
Détenus par un particulier				
Type de véhicule		Nbre de places	Adresse de remisage	 responsable / propriétaire
Tracteur / Pelleteuse / Camion benne		1	Rue Principale	Pascal THIBAULT <b>06 80 14 27 30</b>

## 4 – Annexes

### 4.1 – Annuaire de crise

Autorités		
Qualité	Nom	
Préfète d'Indre et Loire	Corinne ORZECOWSKI	02 47 64 37 37
Sous-préfet de Chinon	Michel ROBQUIN	02 47 64 37 37
Président du conseil départemental	Jean-Gérard PAUMIER	02 47 31 47 31
Maire de la commune de PORTS-sur-Vienne	Daniel POUJAUD	02 47 65 13 63 06 11 42 52 31
Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne	Christian PIMBERT	02 47 97 03 26

Membres du conseil municipal					
Prénom	Nom	Mail	N° fixe	N° portable	Adresse
Daniel	<b>POUJAUD</b>	daniel.poujaud@ports-37.com	0247651363	0611425231	La Folie
Jean	<b>LECLERQ</b>	jean.leclercq@ports-37.com	0247650081	0630261648	La Gaudinière
Claudine	<b>SUTEAU</b>	claudine.suteau@ports-37.com	0247651842	0679350072	14, rue principale
Dominique	<b>CHAMPIGNY</b>	dominique.champigny@ports-37.com	0247651536	0681181398	La Plaine
Eric	<b>JOSEAU</b>	eric.joseau@ports-37.com	0965102519	0650684217	
Céline	<b>PIMBERT</b>	celine.pimbert@ports-37.com	0247651002	06179128778	20 rue des varennes
Delphine	<b>ROLLANT</b>	delphine.brault@ports-37.com	X	0610370487	5, rue de la vienne
Christophe	<b>COURTIN</b>	christophe.courtin@ports-37.com	0247651881	0612776946	2, rue des varennes
Stéphane	<b>GILBERT</b>	stephane.gilbert@ports-37.com	0247651582	0679515809	
Aline	<b>ROBERT</b>	aline.cure@ports-37.com	0972114940	0661361261	3, le bec des 2 eaux
Annie	<b>LURTON</b>	annie.lurton@ports-37.com	0247650291	0632760570	Avrigny

## 4.2– Fiches réflexe

### Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

[Annexe 1](#)

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

### Fiche Coordinateur des moyens et des actions

[Annexe 2](#)

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

### Fiche Responsable Alerte de la population

[Annexe 3](#)

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

### Fiche Responsable Soutien des populations

[Annexe 4](#)

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évaluer le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

### Fiche Responsable Logistique

[Annexe 5](#)

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel

- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

#### Fiche secrétariat

#### [Annexe 6](#)

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

